

# Faire face aux nouvelles évaluations nationales

Le lundi 12 janvier 2009, journée organisée par le CAH et l'ICEM.

**LES « ÉVALUATIONS BILAN »** ont été inventées pour être un comparateur des écoles. À quoi serviront-elles ? Les informations contradictoires que diffusent les IA entretiennent le doute sur leur utilisation future.

**Ce qu'on sait de ces évals est scandaleux.** Alors qu'elles sont annoncées comme particulièrement discriminantes, elles donneront lieu à un classement des élèves en 4 groupes ; les derniers (1/3 de bonnes réponses ou moins) seront bons pour l'aide individualisée et les stages de vacances. Les premiers auront-ils droit au tableau d'honneur ? Leurs familles seront-elles encouragées à détourner la carte scolaire ? On va droit au massacre dans les ZEP. Pour en être bien sûr, l'erreur aux évals n'est plus permise : c'est tout bon ou tout faux. Et puis, histoire d'augmenter encore la pression sur tous, parents, enfants et enseignants, on va jouer au bac : les livrets



arriveront sous pli scellé directement dans les écoles. Enfin, n'oublions pas la cerise sur le gâteau : les « performances » des élèves serviront à notre propre notation.

Les évaluations bilan n'aideront en rien les élèves dans leurs apprentissages et elles n'en ont pas l'ambition. Elles sont un « outil incontestable » de tri social et d'inégalité entre les écoles. **Elles sont la clef de voûte de la contre-réforme Darcos.** Soyez prêt à leur réserver l'accueil qu'elles méritent.

# EPEP La fin des conseils des maîtres

Le mardi 13 janvier 2009, journée organisée par le CAH.

**LE PROJET DE LOI EPEP** (Établissements publics d'enseignement primaire) veut transformer les écoles en établissements soumis à un conseil d'administration où représentants de la commune et parents seront majoritaires. Ces structures pourront embaucher, dans un premier temps des vacataires (pour un remplacement...) ou des AVS à 500 euros par mois, puis directement les enseignants. Elles permettront la mise en concurrence des écoles où nous travaillerons quotidiennement sous l'autorité hiérarchique d'un « super directeur ». Ce n'est pas un cauchemar, c'est l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.



## ► Ce stage de formation syndicale est ouvert à tous les enseignants de primaire, syndiqués ou non.

Il aura lieu les 12 & 13 janvier à la bourse du travail de Paris (rue du Château d'eau, près de la place de la République) à partir de 9 h 30.

La participation à la formation syndicale est toujours de droit sur votre temps de travail. Vous devez ► faire la demande **au moins un mois à l'avance** auprès de l'inspection académique selon le modèle ci-contre et ► avertir de votre participation par mail à [sudeducation75@wanadoo.fr](mailto:sudeducation75@wanadoo.fr), « inscription au stage des 12-13/1/09 à l'attention de Olivier Z ». Contactez-nous pour plus d'info sur le contenu du stage ou sur la procédure de demande.



[contact@abasleschefs.org](mailto:contact@abasleschefs.org)

Nom	Ville, date
Fonction	
Affectation	M. l'Inspecteur d'Académie du 1 <sup>er</sup> degré de dép s/c M. l'Inspecteur de l'éducation nationale de la 1 <sup>re</sup> circ.
<b>Demande de congé pour formation syndicale</b>	
Je soussigné NOM demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 et du décret n° 84-474 du 15/06/1984, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 12 & 13 janvier 2009 à Paris, sous l'égide de l'INFACCO « Institut national de formation et d'application du Centre de culture ouvrière » et Culture et Liberté (5 rue St-Vincent de Paul 75010 Paris), organisée par CEFI-Solidaires (144 bd de la Villette 75019 Paris).	
Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à mon dévouement au service public d'éducation.	
SIGNATURE	